



## Faute dans le décès de mon mari en réanimation

Par **mamimi78**, le **06/02/2015** à **13:52**

Bonjour Maître

mon mari est décédé au chu de caen après 3 mois en réanimation. il a été diagnostiqué après de nombreux examens ayant la maladie de waldenström. il a fait un arrêt cardiaque et a été ranimé mais ne sachant pas combien de temps il a été sans oxygène les diagnostics étaient peu encourageants et est décédé 3 jours après son arrêt cardiaque. malgré son hospitalisation en réa et branché avec un oxymétrie de pouls il n'y a pas eu d'intervention de l'infirmière quand les alarmes se sont déclenchées. il y a un trou de 50 min environ. j'ai pris contact avec une association car je n'arrivais pas à obtenir son dossier médical. il m'a été conseillé de demander un avis médical auprès d'un médecin expert. je viens d'avoir ses conclusions écrites, et par téléphone il reconnaît qu'il y a bien eu un défaut de surveillance mais qu'au regard de la gravité de la maladie de mon mari la justice ne pourrait retenir qu'une perte de chance de survie minime et sans certitude. comment dois je faire maintenant? je suis en attente d'un rendez vous avec le médiateur de l'hôpital, conseillé par ce médecin expert, rien ne pourra compenser la perte de mon mari mais il est anormal que la surveillance en réanimation soit aussi aléatoire. qu'en pensez vous?

merci de votre attention.

cordialement

Par **domat**, le **06/02/2015** à **16:24**

bjr,

il faut que vous alliez au rendez-vous du médiateur de l'hôpital avant de savoir quelle décision vous pouvez prendre.

soit l'hôpital vous propose une procédure amiable sinon il ne vous restera que la procédure avec ses aléas devant un tribunal.

cdt

Par **mamimi78**, le **07/02/2015** à **09:59**

Bonjour, oui je suis en attente d'un rendez vous avec le médiateur

merci de votre réponse

cordialement